

Le 2 octobre 2023

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 2 octobre 2023, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Gérald Genest, Alphonse Fortin et Robin Doré. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal :
 - a) Séance ordinaire du 11 septembre 2023
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
 - a) Modification du règlement 2023-757 modifiant le règlement 2016-575 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - b) Règlement 2023-758 relatif au droit de mutation visant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède de 500 000 \$
- 7) Administration
 - a) Signature du protocole d'entente intermunicipale pour soutenir la pérennité du sentier Ouiatchouan
 - b) Disposition de biens municipaux - Soumissions iPhone 13 mini
 - c) Vente pour non-paiement de taxes
 - d) Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Présentation d'un projet de restauration du terrain de tennis
- 8) Voirie et sécurité publique
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
 - a) Modification de l'offre de services - CEP-Expert pour investiguer la dalle de béton au Centre Marius-Sauvageau
 - b) Gestion des actifs - Octroi du mandat à Intéral
 - c) Octroi du mandat - Vérification des dispositifs des eaux usées
 - d) Modification de la résolution 08-256-2022 - Un Psycoudepouce
 - e) Modification de la résolution 09-651-2023 - Électrosag
 - f) Dons et commandites
 - g) Radiation de factures
 - h) Comptes à payer

- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
 - a) Demande de modification au schéma d'aménagement et développement révisé
 - b) Demande de modification règlementaire Camping Coopérative Chambord pour la zone 3REC
 - c) Demande de permis pour la construction d'un garage Zone P.I.I.A- 3 - Parc Municipal
- 13) Loisirs et culture
 - a) Nomination représentants municipaux au Club sportif de Chambord
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 10-661-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Julie Girard Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point période de questions ouvert.

RÉSOLUTION 10-662-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Robin Doré qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2023-757 modifiant le règlement 2016-575 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Gérald Genest qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2023-758 relatif au droit de mutation visant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède de 500 000 \$.

RÉSOLUTION 10-663-2023
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE
POUR SOUTENIR LA PÉRENNITÉ DU SENTIER OUIATCHOUAN

CONSIDÉRANT QUE la création du Parc régional de la Couronne regroupant les sentiers multifonctionnels de la MRC du Domaine-du-Roy soit ceux du Tobo-Ski, le sentier Ouiatchouan et la montagne à Ouellet ;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce Parc régional vise à augmenter l'achalandage, à hausser les retombées économiques et touristiques pour les milieux de même qu'à démocratiser et favoriser l'accessibilité à ces sentiers ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite utiliser le fonds de développement hydroélectrique - Volet local pour financer la pérennité du sentier Ouiatchouan à la hauteur de 5 000 \$ par année sur trois ans (15 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QU'en vue d'assurer la pérennité des sentiers et la sécurité des utilisateurs, un entretien homogène et adéquat doit être fait à travers tout le Parc régional de la Couronne ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée par la Ville de Saint-Félicien au Fonds régions et ruralité, Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière de 250 000 \$ pour le projet de mutualisation de l'entretien des sentiers du Parc régional de la Couronne ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente intermunicipale doit être signé par la Municipalité de Chambord afin de libérer les montants payables à la Ville de Saint-Félicien en lien avec le montage financier suivant :

- 30 mai 2023 - 1 805.55 \$;
- 30 mai 2024 - 1 805.55 \$;
- 30 mai 2025 - 1 805.55 \$.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Julie Girard Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord autorise la signature du protocole d'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Félicien, la Municipalité de la Doré, la Municipalité de Saint-François-de-Sale et la Municipalité du Lac-Bouchette afin d'assurer la pérennité du sentier Ouiatchouan par monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 10-664-2023

DISPOSITION DE BIENS MUNICIPAUX - SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des résidents de Chambord ont déposé des soumissions conformes pour l'acquisition des biens le 18 septembre 2023 ;

Item	Nom	Montant
iPhone 13 mini	Mathieu Boulianne	125 \$
iPhone 13 mini	Donald Ouellet	101 \$
iPhone 13 mini	François Papillon	61.50 \$

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord accepte la soumission déposée pour l'iPhone 13 mini au montant de 125 \$.

RÉSOLUTION 10-665-2023

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre les procédures de vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont une partie ou la totalité des taxes des années 2023 et antérieures, s'il y a lieu, n'ont pas encore été acquittées, et ce, incluant les intérêts à jour.

RÉSOLUTION 10-666-2023

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR - PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RESTAURATION DU TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord souhaite déposer un projet de restauration des terrains de tennis au Programme d'aide financière aux Infrastructures récréatives, sportives et de Plein Air (PAFIRSPA) ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le conseil autorise la présentation du projet de restauration des terrains de tennis au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;
- 2- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chambord à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

- 3- Que la Municipalité de Chambord désigne madame Julie Caron, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉSOLUTION 10-667-2023
MODIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES - CEP-EXPERT POUR INVESTIGUER LA DALLE DE BÉTON AU CENTRE MARIUS-SAUVAGEAU

CONSIDÉRANT QU'au conseil du 3 avril 2023, par la résolution 04-517-2023, le conseil a octroyé à CEP-Expert un montant de 11 497,50 \$ pour l'investigation de la dalle de béton au Centre Marius-Sauvageau ;

CONSIDÉRANT QUE les experts ont mis plus de temps que prévu dans le mandat initialement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Julie Girard Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la résolution 04-517-2023 soit modifiée pour lire ainsi :

Le montant du mandat autorisé à CEP-Expert pour l'investigation de la dalle de béton au Centre Marius-Sauvageau est de 12 085,77 \$ taxes incluses au lieu de 11 497,50 \$ taxes incluses et que le conseil autorise le paiement des travaux financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 10-668-2023
GESTION DES ACTIFS - OCTROI DU MANDAT À INTÉRAL

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la firme Intéral pour l'implantation d'un logiciel de gestion des actifs au montant de 14 705.30 \$ taxes incluses selon la proposition du 19 septembre 2023 financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 10-669-2023
OCTROI DU MANDAT - VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS DES EAUX USÉES

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la firme Géonortech pour la vérification de sept (7) dispositifs de traitement des eaux usées au montant de 4 627.74 \$ taxes incluses selon la proposition du 28 septembre 2023.

RÉSOLUTION 10-670-2023
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 08-256-2022 - UN
PSYCOUDEPOUCE

CONSIDÉRANT QU'au conseil du 1^{er} aout 2022, par la résolution 08-256-2022, le conseil à octroyer à Psycoupdepouce un montant de 5 000 \$ pour des services d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre le mandat d'accompagnement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la résolution 08-256-2022 soit modifiée pour lire ainsi :

Le montant du mandat autorisé à Psycoupdepouce pour les services d'accompagnement est de 6 100 \$ taxes incluses au lieu de 5 000 \$ taxes incluses et que le conseil autorise le paiement des heures d'accompagnement financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 10-671-2023
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 09-651-2023 - ÉLECTROSAG

CONSIDÉRANT QU'au conseil du 11 septembre 2023, par la résolution 09-651-2023, le conseil a octroyé à Électrosag un montant de 3 771.18 \$ pour l'implantation de poteaux du chemin de la Baie-du-Repos ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter un poteau au terrain de baseball pour accueillir le panneau numérique ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la résolution 09-651-2023 soit modifiée pour lire ainsi :

Le montant du mandat autorisé à Électrosag pour les l'implantation de poteaux est de 5 461.31 \$ taxes incluses au lieu de 3 771.18 \$ taxes incluses et que le conseil autorise le paiement de la facture à la fin du projet.

RÉSOLUTION 10-672-2023
DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Julie Girard Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Marche de la persévérance - Fondation DI TSA	100 \$
Tour du Lac-Saint-Jean – Étudiants de l'UQAC en intervention plein air	50 \$
Opération Nez rouge	100 \$

RÉSOLUTION 10-673-2023

REMBOURSEMENT

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le remboursement suivant :

Matricule	Dossier	Montant
F 0771-62-3786	Taxes	578.40 \$

RÉSOLUTION 10-674-2023

COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que les comptes en date du 30 septembre 2023, soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :

- Dépenses préautorisées : 173 069.40 \$
- Comptes payés : 76 609.62 \$
- Comptes à payer : 5 556.48 \$

2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 30 septembre 2023 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 10-675-2023

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Chambord (Municipalité) adopta en date du 5 juillet 2021 la résolution numéro 07-209-2021, par laquelle résolution, une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation pour assurer le développement de ses fonctions résidentielles, commerciales et de services ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC du Domaine-du-Roy (MRC) a répondu favorablement à la demande de la Municipalité par l'adoption à sa séance du 9 mars 2022, du projet de règlement numéro 292-2022, ayant pour objet de modifier le SADR de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Chambord ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 mai 2022, le Sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Frédéric Guay, informa la MRC du Domaine-du-Roy que certains éléments du projet de règlement ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) invita la MRC, à l'étape du règlement, à démontrer que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation vise à répondre aux besoins résidentiels de la Municipalité selon un horizon de planification de 10 à 15 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement du territoire de la MRC a convenu avec les répondants du MAMH et ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), d'une proposition amendée du projet d'agrandissement du périmètre d'urbanisation répondant aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition amendée a été déposée à la Municipalité pour consultation ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré et appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et des conseillers présents, que le Conseil municipal de la Municipalité de Chambord ;

- 1- Accepte l'espace convenu avec le MAMH et le MAPAQ sur la proposition amendée d'agrandissement de son périmètre d'urbanisation pour le développement de ses fonctions résidentielles, commerciales et de services, sous réserve de pouvoir bonifier le concept final du développement (rues, espaces verts, etc.) ;
- 2- Invite la MRC du Domaine-du-Roy à poursuivre la démarche d'adoption de son règlement 292-2022 pour son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION 10-676-2023 DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE CAMPING COOPÉRATIVE CHAMBORD ZONE 3REC

CONSIDÉRANT l'acquisition du Camping Coopérative Chambord par la Coopérative Coop Camping Chambord en 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Camping Coopérative Chambord d'améliorer, de développer et d'assurer la pérennité de son camping ;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux types de camping distincts à l'intérieur de la zone 3 REC ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle concernant les terrains de camping dans la zone 3 REC n'est pas adaptée pour une Coopérative ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle doit être adaptée afin de répondre aux besoins du Camping Coopérative Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel oblige la construction de remise avec toiture d'un seul versant avec toiture en tôle de couleur verte et une finition extérieure en bois ou de couleur similaire, dans la zone 3 REC ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel ne permet pas l'utilisation de panneaux amovibles afin de fermer les constructions et ne permet pas l'entreposage extérieur de bois de chauffage dans la zone 3 REC ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de modification réglementaire ;

EN CONSÉQUENCE ;

après délibération, il est proposé par monsieur Gérard Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à la modification réglementaire afin d'enlever l'obligation du bois comme revêtement extérieur de la remise, d'enlever l'obligation d'avoir une remise avec toit à un seul versant avec tôle de couleur verte, de permettre l'utilisation de panneaux amovibles afin de fermer temporairement les constructions et de permettre l'entreposage du bois de chauffage à l'extérieur pour les campings en Coopérative dans la zone 3 REC.

**RÉSOLUTION 10-677-2023
DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE
ZONE P.I.I.A- 3 – PARC-MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire du terrain du 75 chemin du Parc-Municipal et que celui-ci se retrouve dans la zone PIIA 3 ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir son permis de construction, le projet du demandeur doit être approuvé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet est réalisée en fonction des objectifs et des critères d'aménagement ciblés par le P.I.I.A 3 - Parc Municipal de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de procéder à la construction d'un garage résidentiel préfabriqué 12pi X 17pi en acier de couleur gris ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est évalué pour les éléments suivant : architecture des bâtiments et nouvelles implantations ;

CONSIDÉRANT QUE la couleur employée pour les matériaux doit être similaire d'un bâtiment à l'autre (bâtiments principaux, bâtiments accessoires, bâtiments communautaires, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture de tout nouveau bâtiment doit s'harmoniser avec les bâtiments existants, notamment par le traitement des formes, le respect de l'échelle et des volumes et le choix des couleurs et des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE le matériau à utiliser pour le revêtement extérieur des bâtiments doit être le bois ou avoir une couleur similaire ;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan fourni pour la demande de permis, ces critères ne sont pas respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de permis, car les objectifs du PIIA ne sont pas respectés ;

EN CONSÉQUENCE ;

après délibération, il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard Rondeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de ne pas accorder le permis de construction demandé dû au fait que les objectifs du PIIA ne sont pas respectés.

RÉSOLUTION 10-678-2023 NOMINATION REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU CLUB SPORTIF DE CHAMBORD

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Alphonse Fortin et Gérald Genest comme les représentants de la Municipalité au sein du conseil d'administration du Club sportif de Chambord.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 10-679-2023 CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Julie Girard Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 10-680-2023 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Julie Girard Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 05 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 novembre 2023 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».